

Numéros Inami, c'est reparti !

SANTÉ Les étudiants médecins et dentistes ne sont pas assurés d'obtenir le sésame

- Comme en 2014, les doyens des facultés de médecine menacent de ne pas donner un numéro, synonyme d'accès à la profession, à tous les étudiants.
- Alors que Maggie De Block propose un accord, Jean-Claude Marcourt estime qu'il ne peut pas sacrifier la santé des francophones.

Les universités ne prendront aucune décision concernant les dernières attestations disponibles avant la signature du protocole d'accord. Elles espèrent ne pas devoir recourir au lissage... » Il a suffi de cette petite phrase, insérée fin de semaine dernière dans un communiqué des doyens de facultés de médecine, pour relancer la polémique. Comme l'année passée à cette époque, les étudiants en médecine et dentisterie ne sont pas assurés d'obtenir leur numéro Inami, ce fameux sésame qui donne accès à la formation de spécialiste ou de généraliste et, *in fine*, à l'exercice du métier.

En cause ? L'excès d'étudiants en formation par rapport aux quotas fixés par le gouvernement fédéral. En décembre 2014, après des semaines de palabres, le ministre Marcourt, son homologue flamande et la ministre fédérale de la santé Maggie De Block avaient convenu de sauver tous les étudiants en cours de cursus (plus de 3.700 à l'horizon 2020 dont 85 % dans la partie francophone du pays) en les déduisant des prochains quotas, à la condition que les Communautés mettent en place un filtre à l'entrée des études. C'est ce qui a fait la Fédération Wallonie-Bruxelles en créant un concours à la fin de la première année.

Mission accomplie ? Pas pour la ministre De Block qui, en juin dernier, a fait savoir officiellement qu'elle ne prendrait les dispositions légales nécessaires qu'après avoir vérifié l'efficacité du filtre

francophone à l'automne 2016 (en clair, elle veut s'assurer que le concours ne fera pas l'objet d'un recours). Qui plus est, ces dispositions légales doivent être encadrées par un protocole d'accord entre le Fédéral et les Communautés... protocole d'accord dont la négociation est au point mort. Aussi, c'est dans l'attente d'une avancée sur ce point que les doyens brandissent à nouveau la menace que l'on sait...

Marcourt n'est pas près d'avaler tout ce que ce protocole préparé par Maggie De Block veut lui imposer

Qu'y a-t-il dans ce protocole sur lequel, selon Maggie De Block, le ministre Marcourt serait... « d'accord à 90 % » ? Nous avons pu le consulter. En une vingtaine de pages, il fait un état des lieux de la problématique et rappelle la prédominance du principe fédéral de contingentement de l'offre médicale. Il précise que « les deux Communautés s'engagent à ce que l'influx des étudiants en médecine soit en adéquation

complète avec le contingent des médecins qui reçoit l'accès à l'exercice de la profession ». Il rappelle les mesures prises à cet effet (examen d'entrée « à adapter » en Flandre, concours d'entrée en Fédération Wallonie-Bruxelles). Sur-tout, il règle la manière dont on pourra absorber à l'avenir les étudiants surnuméraires, il parle du souhait de la ministre de Block « d'une solution durable, structurelle et intégrale » pour sortir de « l'impasse concernant le sur-nombre d'étudiants qui seront diplômés au cours des prochaines années dans les facultés de la Communauté française ». La solution ? « Un plan de lissage exclusivement négatif pour la période 2019-2031 ». En clair : on déduira des quotas de ces années-là les étudiants en surnombre jusqu'en 2019.

D'accord le ministre Marcourt ? Sur de nombreux points sans doute mais il n'est pas près d'avaler tout ce que ce protocole préparé par Maggie De Block veut lui imposer. Pas question pour lui d'accepter les doutes instillés noir sur blanc à propos du filtre francophone à l'entrée (« la robustesse et l'efficacité des

mesures ne peuvent être évaluées à l'heure actuelle »). Pas question non plus de signer un document qui parle d'une impasse concernant le nombre de surnuméraires francophones en omettant leurs collègues des universités flamandes. Pas question encore d'accepter un document qui oublie que nombre de surnuméraires sont des étudiants fran-

çais comptés dans les quotas franco-phones mais promis à exercer dans leur pays d'origine. Pas question enfin, d'un système de quotas qui néglige les différences sensibles de besoins entre les communautés.

« Je rappelle que nous sommes en situation de pénurie. Ce n'est pas juste une question de nombres mais bien un problème de santé publique ! s'insurge Jean-Claude Marcourt. J'ai fait de mes remarques sur son protocole d'accord à M^{me} De Block, j'attends toujours sa réponse. Elle ne peut pas espérer me voir sacrifier la santé de nos citoyens en apposant ma signature sur un texte qui ne tient pas compte des demandes des francophones. » ■

ÉRIC BURGRAFF

ÉTUDIANTS

Stress, manif et polémique

L'annonce des doyens de facultés de médecine a eu son petit effet sur le monde étudiant. Un grand stress d'abord, pour tous les futurs médecins en dernière année d'étude : ils vont comme leurs collègues de l'an dernier préparer leur session finale dans une ambiance délétère. Un appel à manifester ensuite : une fois n'est pas coutume, la FEF et l'Unécof (deux syndicats d'étudiants) se sont entendus pour diffuser un communiqué commun. Ils y dénoncent un « climat pollué par les jeux politiques », ils parlent « d'étudiants pris en otage par les autorités », demandent, ni plus ni moins, « la fin du numerus clausus » et appellent à manifester vendredi. Un conflit entre organisations étudiantes enfin : le Cium (comité interuniversitaire des étudiants en médecine, un syndicat plus corporatiste) regrette d'avoir été écarté de la concertation entre organisations étudiantes et estime que « la FEF et l'Unécof ont littéralement "bypassé" les conseils étudiants locaux ainsi que les académiques ».